

# MTB WINTER CUP - 2022

## Règlement

### Art 1 : Description :

Cette épreuve sera disputée conformément au présent règlement.  
MTB WINTER CUP est un championnat de VTT sur neige.  
Il s'agit de plusieurs épreuves individuelles.  
Epreuve de type Mass-start.  
Vainqueur au cumul des points du Championnat.

\*La mass-start est une course de masse, départ groupé au point A vers une arrivée en point B.

\*Liaisons : Vitesse moyenne imposée sous peine de pénalités.

### Art 2 : Comité Organisation :

#### 4 Events

303 Résidence Elégie  
73210 Landry

Heuzard Geoffrey : 0671141078  
Heuzard Alexis : 0688933049

### Art 3 : Officiels :

Directeur de Course : Heuzard Geoffrey, Heuzard Alexis  
Traceurs : Heuzard Geoffrey, Heuzard Alexis  
Arbitres : Heuzard Alexis



#### **Art 4 : Inscriptions - Engagements :**

Toute personne désirant participer à la MTB WINTER CUP devra s'inscrire en ligne sur : [www.engage-sports.com](http://www.engage-sports.com)

Le droit d'engagement est fixé à 45€ par pilote (2 Manches dans la journée).

L'engagement ne sera effectif qu'à réception de la totalité de son paiement.

Le nombre d'engagés sera limité à 100 coureurs.

Chaque inscription est nominative et non cessible.

Inscriptions ouvertes à tout le monde lors de la première épreuve dans la limite des places disponibles.

Les coureurs ayant participé à la première épreuve seront ensuite prioritaires pour les prochaines manches du Championnat.

Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la Fédérations nationales de cyclisme.

Votre Licence vous sera demandée lors de votre inscription.

Cette compétition est également accessible aux non licenciés, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste compétition de moins de - 6 mois (à la date de l'épreuve) **est à fournir à l'inscription.**

Le certificat médical fourni lors de la première épreuve sera validé pour tout le Championnat.

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus au jour de l'événement.

#### **Clôture des inscriptions :**

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint.

La clôture d'enregistrement en ligne est fixée au Vendredi soir avant l'épreuve.

Vous aurez la possibilité de vous inscrire le Matin de la compétition dans la limite des disponibilités.

Une majoration de 5€ vous sera alors demandé sur le prix d'inscription.

#### **Assurance annulation / Remboursement :**

Les droits sont remboursés (hors forfait transaction et frais de virement bancaire) si le candidat a souscrit à l'assurance annulation de 10€ en même temps que son inscription à l'épreuve et sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés.

Toute demande d'annulation pour tous motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail au plus tard 10 jours avant la course.

Le participant devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche, certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Sauf cas exceptionnel cités plus haut, sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.



#### **Art 6 : Catégories et Résultats :**

- Scratch Hommes
- Scratch Dames

### **Art 7 : Assurance et Obligations des concurrents :**

L'assurance de l'épreuve a été souscrite auprès de la société :  
FFC  
AXA ASSURANCE

L'assurance est OBLIGATOIRE.

Les coureurs licenciés FFC devront présenter leur licence lors de l'inscription sur Internet.  
Les coureurs non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de moins de 6 mois lors de leur inscription sur internet.

### **Art 8 : Modification du Règlement / Additif / Interprétations :**

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve. Le directeur de course se réserve le droit de modifier le règlement si besoin.  
Toute réclamation sur cette application sera transmise par instruction net du jury.  
De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury qui a seul le pouvoir de décision.  
Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire seront annoncées par des additifs datés, numérotés qui feront partie intégrante du règlement.  
Ces additifs seront affichés aux endroits prévus à cet effet dans les plus bref délais et communiqués aux participants.

### **Art 9 : Parcours et Balisage :**

Le parcours est balisé par des flèches au sol et des filets rouges.  
Les départs seront matérialisés par de grandes oriflammes et ligne au sol.  
Les arrivées seront indiquées par des panneaux, arche gonflable.  
Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter le parcours.  
Il sera impératif de respecter une vitesse moyenne sur les chemins de liaison ouverts au public afin d'éviter les accidents.  
Il est obligatoire de passer entre les rubalises.  
Toutes les coupes, non-respect du parcours ou vitesse excessive en liaisons seront sanctionnés par la disqualification.

## **Art 10 : Vérifications Techniques / Équipement :**

Les VTT doivent avoir un bon état général, non fendu et des freins en bon états.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Casque intégrale, casque enduro, dorsales, genouillères, coudières, gants longs obligatoires.

Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ pour des questions de sécurité.

Les dossards devront être portés par tous les concurrents.

Les dossards ont des emplacements réservés aux partenaires de l'épreuve, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités. Art 10

Il est permis aux concurrents d'appliquer toutes publicités sur leur VTT.

Le port d'un système d'éclairage type lampe frontale ou autre sera obligatoire pour la deuxième manche.

De nombreux commissaires seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

## **Art 11 : Pénalités / Sanctions :**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Publicité de l'organisation non apposée :                 | Départ Refusé    |
| - Non-paiement des droits d'inscriptions :                  | Départ Refusé    |
| - Absence de Certificat Médical :                           | Départ Refusé    |
| <br>  |                  |
| - Non-respect des tracés lors des épreuves chronométrées :  | Disqualification |
| <br>  |                  |
| - Tenues de course et accessoires manquants :               |                  |
| - Pas de casque VTT intégral, enduro ou casque de Ski :     | Départ Refusé    |
| - Pas de coudières, dorsale VTT :                           | Départ Refusé    |
| - Pas de gants long VTT + Ski :                             | Départ Refusé    |
| - Pas de genouillères VTT :                                 | Départ Refusé    |
| <br>  |                  |
| - Pollution et dégradation :                                | Disqualification |
| - Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO : | Disqualification |



## **Art 12 : Droit d'Images :**

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de l'événement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, règlements, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'utilisation de drone pourra être effectuée afin de survoler les coureurs pendant les différentes épreuves.

Toute inscription fera office d'acceptation du règlement ci-dessus par les personnes concernées.

## **Art 13 : Mesures Sanitaires :**

Suite aux mesures gouvernementales, devront s'appliquer les gestes barrières relatifs aux règles sanitaires des structures d'accueils, à savoir : le domaine skiable et les remontées mécaniques.

Ces mesures sanitaires seront :

### Les gestes barrières dans le lieu de l'événement :

- La distanciation physique d'un mètre
- Le port du masque sanitaire obligatoire
- Des masques « Grand public » seront mis à disposition à l'accueil de chaque événement
- Le rappel des règles et gestes barrière sera affiché dans l'ensemble du lieu de l'événement
- À l'arrivée de chaque participant, le lavage des mains sera obligatoire
- Des masques « Grand public » seront imposés à l'ensemble de nos équipes et du gel hydro alcoolique leur seront distribués

**Art 14.1 : Système de points « Epreuve » :**

**Chaque** épreuve comporte 2 manches.

Des points vous seront accordés en fonction de votre place à chaque manche.

Le pilote ayant le moins de points au cumul des 2 manches remportera l'épreuve.

En cas d'égalité de point, le meilleur résultat de la 2<sup>ème</sup> manche sera pris en compte pour le classement.

Exemple :

Pilote 1 :

- Manche 1 : 1er - 1 Point
- Manche 2 : 8ème - 8 Points
- Total : 9 Points

Pilote 2 :

- Manche 1 : 2ème - 2 Points
- Manche 2 : 4ème - 4 Points
- Total : 6 Points

Pilote 3 :

- Manche 1 : 3ème - 3 Point
- Manche 2 : 3ème - 3 Points
- Total : 6 Points

Vainqueur : Pilote 3

**Art 14.2 : Système de points « Epreuve » :**

1er	1
2ème	2
3ème	3
4ème	4
5ème	5
6ème	6
7ème	7
8ème	8
9ème	9
10ème	10
11ème	11
12ème	12
13ème	13
14ème	14
15ème	15
16ème	16
17ème	17
18ème	18
19ème	19
20ème	20
21ème	21
22ème	22
23ème	23
24ème	24
25ème	25
26ème	26
27ème	27
28ème	28
29ème	29
30ème	30
31ème	31
32ème	32
33ème	33
34ème	34
35ème	35
36ème	36
37ème	37
38ème	38
39ème	39
40ème	40
41ème	41
42ème	42
43ème	43
44ème	44
45ème	45
46ème	46
47ème	47
48ème	48
49ème	49
50ème	50

51ème	51
52ème	52
53ème	53
54ème	54
55ème	55
56ème	56
57ème	57
58ème	58
59ème	59
60ème	60
61ème	61
62ème	62
63ème	63
64ème	64
65ème	65
66ème	66
67ème	67
68ème	68
69ème	69
70ème	70
71ème	71
72ème	72
73ème	73
74ème	74
75ème	75
76ème	76
77ème	77
78ème	78
79ème	79
80ème	80
81ème	81
82ème	82
83ème	83
84ème	84
85ème	85
86ème	86
87ème	87
88ème	88
89ème	89
90ème	90
91ème	91
92ème	92
93ème	93
94ème	94
95ème	95
96ème	96
97ème	97
98ème	98
99ème	99
100ème	100

**Art 15 : Système de points « Championnat » :**

Position	Points
1er	35
2ème	32
3ème	30
4ème	28
5ème	26
6ème	25
7ème	24
8ème	23
9ème	22
10ème	21
11ème	20
12ème	19
13ème	18
14ème	17
15ème	16
16ème	15
17ème	14
18ème	13
19ème	12
20ème	11
21ème	10
22ème	9
23ème	8
24ème	7
25ème	6
26ème	5
27ème	4
28ème	3
29ème	2
30ème	1
31ème	0
32ème	0
33ème	0
34ème	0